

Bruxelles, le 19 août 2022
(OR. en)

11823/22

**Dossier interinstitutionnel:
2021/0336(NLE)**

**RECH 468
RELEX 1103**

NOTE

Objet: Information concernant l'entrée en vigueur du renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et la République fédérative du Brésil

Le renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et la République fédérative du Brésil, signé le 19 janvier 2004¹ et reconduit en 2012² et en 2017³, est entré en vigueur le 18 juillet 2022, conformément à son article XII. Le renouvellement de l'accord pour une nouvelle période de cinq ans, en application de l'article XII, paragraphe 2, de celui-ci, est effectif à compter du 8 août 2022.

¹ JO L 295 du 11.11.2005, p. 38.

² JO L 287 du 18.10.2012, p. 4.

³ JO L 67 du 9.3.2018, p. 1.